

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CA 14-05 DU 29 AVRIL 2014

FIXANT LE MONTANT DE PROVISIONS AU BILAN D'ENTREE DU BUDGET 2013

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

DÉLIBÈRE

Article unique

Une provision pour charges de 1 910 579 € est inscrite au crédit du compte 1582 du bilan d'entrée de l'année 2013 correspondant aux passifs sociaux (reliquat de congés payés, compte épargne temps et médaille du travail).

En contrepartie, le même montant est imputé sur le compte 119 – report à nouveau.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY